

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 779

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le beurre et l'argent du beurre

Le Conseil national a adopté un crédit de 440 millions pour l'aide humanitaire internationale. Cette somme doit permettre notamment de poursuivre l'aide alimentaire. Le Parlement a également approuvé un postulat demandant au Conseil fédéral de veiller à ce que cette aide alimentaire n'entrave pas la production locale des pays bénéficiaires, ne crée pas une dépendance durable à l'égard des importations et que les produits alimentaires soient acquis dans la mesure du possible sur place et correspondent aux habitudes alimentaires des bénéficiaires.

Le conseiller national Hofmann, patron de l'Union centrale des producteurs de lait, est monté aux barricades. Au nom de ses collègues de l'UDC, il a pris la défense de la poudre de lait. Aider les miséreux du tiers monde, d'accord, mais à condition de résoudre par la même occasion nos problèmes de surproduction. Il s'est trouvé 43 parlementaires pour le suivre. Nous leur suggérons de constituer le club parlementaire de l'indécence.

POINT DE VUE

Réfugiés et saisonniers

La question de l'asile et le statut des saisonniers sont les deux problèmes les plus brûlants de la politique suisse à l'égard des étrangers dans notre pays.

A première vue, la problématique est très différente entre le maçon portugais saisonnier et le syndicaliste turc candidat à l'asile; néanmoins l'accueil de ces deux catégories différentes d'étrangers est l'objet d'un débat reposant sur les mêmes bases.

1. *Problème du nombre*: contingent des saisonniers et limite à l'entrée des candidats à l'asile.
2. *Problème de la famille*: ni les saisonniers, ni les candidats à l'asile n'ont la possibilité de faire venir leur famille, femme et enfants.
3. *Problème d'emploi*: les uns et les autres sont confinés dans des emplois subalternes.
4. *Problème de logement*: centre d'accueil? Pavillons? Chambres meublées surpeuplées?
5. *Problème d'intégration*: différences culturelles et sociales marquées par rapport à la population suisse.

A l'heure où l'on s'interroge sur le sort des 15 à 20 000 candidats à l'asile dont les dossiers sont en souffrance à Berne depuis des années, et où l'on s'accorde à penser qu'on ne peut renvoyer des hommes qui ont vécu plusieurs années chez nous et s'y sont intégrés, on doit trouver des critères simples et précis pour résoudre ce problème. Il ne s'agit pas ici de résoudre la question de la politique d'asile, mais de régler de manière humaine le sort de ceux qui depuis deux, trois, quatre, voire cinq ans attendent en Suisse une décision sur leur demande d'asile.

Or on sait que les saisonniers, après quatre saisons consécutives de neuf mois, ont droit à un permis de séjour. Je propose d'user du même critère à l'égard des candidats à l'asile dont les dossiers sont bloqués à Berne: accorder un permis de séjour à tous les candidats qui ont passé trente-six mois en Suisse sans avoir reçu de réponse définitive à leur demande d'asile.

Si l'on admet pour les saisonniers qu'une durée de trente-six mois conduit à la stabilisation, pourquoi ne pas l'admettre également pour les candidats à l'asile? Cette durée est suffisante pour favoriser l'intégration et permettre à l'administration, une fois débarrassée des retards accumulés, de répondre à l'avenir avant l'expiration des trente-six mois à toute nouvelle demande d'asile qui lui sera présentée. D'autre part, cette durée est déjà trop lon-

gue lorsqu'on considère l'inquiétude de ceux qui vivent dans l'attente sans savoir le sort qui leur sera réservé et qui sont de surcroît éloignés de leur famille.

Qu'on me comprenne bien: il ne s'agit pas de faire de la règle des trente-six mois un oreiller de paresse ou de remplacer la loi sur l'asile par une durée de séjour probatoire. Il s'agit simplement de régler de manière équitable, claire, le cas des requérants actuellement en attente en recourant à un critère simple et connu. Cela éviterait les discours embarrassés sur «les réfugiés-que-l'on-ne-peut-pas-renvoyer-depuis-si-longtemps-dans-notre-pays» en permettant une régularisation globale, sur la base d'un critère admis par la population pour les saisonniers et que la population suisse comprendra aussi pour les candidats à l'asile.

Laurent Moutinot

EN BREF

Frédy Collioud, le maître publicitaire de Migros, a relevé, dans un exposé récent, que le «*Tags-Anzeiger*» avait publié 3680 pages rédactionnelles et 9370 pages de publicité en 1955, alors qu'en 1982 le total des pages rédactionnelles a passé à 7413 et celui des pages publicitaires à 17 133.

* * *
Jusqu'où ira l'œcuménisme? Le groupe des «Dames de Morges» de Zurich compte, selon l'une de ses responsables (interview à la radio alémanique), quelques catholiques parmi ses membres. Or les statuts de cette association prévoient, en particulier, qu'elle veille au maintien des traditions de la Suisse romande protestante.

* * *
Le conseil communal de Frauenfeld compte dans ses rangs un élu de la liste «*alternative*» «*Chrampfe und Hirne*» (Bosse et réfléchis). Ce groupement a prévu une rotation dans sa députation. Les autorités communales s'y opposaient mais un recours en a admis le principe. Une telle

rotation avait déjà été admise à Saint-Gall pour la députation du groupe politique féministe: il y a chaque année un départ, ce qui permettra, à la fin de la législature, d'avoir quatre élues au bénéfice d'une expérience parlementaire.

* * *

L'édition française de «L'Atout» paraît dans dix quotidiens de langue française au tirage total de 397 574 exemplaires. Deux cantons sont épargnés: le Jura et le Valais romand.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Misère noire

Pierre Broué est l'un des historiens les plus importants de notre temps. En collaboration avec Emile Témime, il avait publié une histoire de la guerre d'Espagne, qui n'a pas été dépassée. Ont suivi une histoire du parti bolchévique, puis une histoire de la Révolution allemande (1917-1923) — Rosa Luxembourg, Karl Liebknecht, etc. Titulaire d'une chaire à l'Université de Grenoble, il a donné aux études historiques une grande impulsion.

Or, le hasard, ou la providence, ont voulu que professe également à Grenoble Léon Cellier, l'un des connaisseurs du romantisme, auteur d'une thèse monumentale sur Fabre d'Olivet, un «gnostique de la Révolution» (pour reprendre l'expression d'André Tanner), réimprimé à date récente par l'Age d'Homme.

Lui aussi a donné un éclat particulier à l'histoire littéraire, et c'est ainsi que l'Université de Grenoble a entrepris de publier les œuvres de George Sand en édition critique — les œuvres de Sand, une centaine de romans, dix-neuf volumes de 800 pages l'un publiés à ce jour, etc., etc. — n'était-elle pas l'arrière-arrière-petite-fille d'Auguste III le Fort, roi de Pologne de son vivant, qui mourut après avoir légitimé ses 355 bâtards?

Fort bien.

Je lis dans *La Ville Noire*, roman publié en 1860,

en annexe, le budget de la famille d'un ouvrier coutelier de Thiers (Puy-de-Dôme) — à dire vrai non pas pour 1860, mais pour 1897:

— Le père, 25 ans, ouvrier ciseleur, gagne Fr. 81.25 par mois (25 journées de 10 à 12 heures à la tâche). A déduire: 20 demi-journées du lundi passées au cabaret, soit: Fr. 975.— moins Fr. 32.50 = Fr. 942.50.

— Sa femme, 30 ans, polisseuse de lames dans la même fabrique: Fr. 55.— par mois (25 journées de 10 à 12 heures). A déduire: 12 journées de maladie (quand on vous le disait, qu'on ne peut pas compter sur les femmes...), ou passées à soigner ses enfants malades, et 18 journées pour le blanchisage du linge, soit: Fr. 660.— moins Fr. 66.— = Fr. 594.—. En tout, recettes de l'année: Fr. 1536.50.

— Quant aux dépenses, je relève:

— Fr. 254.80 pour le pain, soit deux kilos par jour à 35 centimes (c'est aussi le prix approximatif que je le payais vers 1932 à la boulangerie du Valentin); Fr. 182.— pour le vin (un litre par jour); Fr. 100.— de viande de porc (un kilo par semaine); Fr. 52.— de beurre et Fr. 65.— de café; Fr. 20.—

seulement de lait (deux litres par semaine à 20 centimes... il y a pourtant deux enfants de 7 et 8 ans); Fr. 150.— annuels de loyer; Fr. 125.— pour l'achat et l'entretien des vêtements; Fr. 45.— au cabaret. Epargne de l'année: Fr. 60.—!

Or les enfants vont grandir, et il n'y avait ni AVS, ni assurances-maladie, ni bien sûr congés payés.

Dans *Les Humbles*, tome VI des *Hommes de Bonne Volonté*, de Jules Romains, il y a une bonne description de conditions semblables, mais en milieu parisien.

... Et voilà que de nouveau, je n'ai rien dit de Walter Uhl, ni du livre de Baechtold — patience, j'y viendrai!

A propos: avez-vous été de la minorité (35%) de citoyens qui s'est rendue aux urnes, voici dix jours? Si oui, c'est bien, ça! Comme disait Léo Campion, «la majorité a toujours tort, parce qu'elle est composée d'imbéciles... la minorité aussi est composée d'imbéciles, mais ils sont moins nombreux».

J. C.

SOLFÈGE POUR SOMNAMBULES

Le Danois

Un grand Danois a bouffé son maître, là, sous mes yeux. J'ai bien rigolé. Le bonhomme était petit, type méditerranéen, pète-sec, cravaté comme un banquier, chaussures gominées, cheveux cirés, bref tout pour plaire à sa moitié enrubannée sur la terrasse du café Aulait, le plus chic de la place.

Pour se donner de l'assurance ce nabot avait pris un grand cabot, il s'est fait décortiquer, dépecer, mastiquer et ingurgiter là, sous mes yeux, et je n'ai pas bronché. Simplement j'ai rigolé. Je ne viens jamais en aide aux ennemis de ma race, les milouins défrusqués.

Je les ai vus arriver. Visiblement une certaine

tension régnait entre eux. Le maître désirait arbitrairement imposer sa volonté au clébard, lequel tergiversait. Tout se corsa quand le bonhomme eut tiré un peu plus fort sur la laisse pour arrêter l'animal et acheter un journal, celui-ci le prit à la nuque avec un bruit de castagnettes et lui fit éclater la tête comme une noix. Travail très propre, peu de souffrance. Mais quel appétit: restent seulement sur le trottoir les souliers vernis et la cravate.

Le chien s'étend pour somnoler. J'eusse téléphoné à domicile pour signaler l'événement mais ne peux, la carte d'identité a accompagné son titulaire dans son dernier déplacement.

Alfonso Jimenez